

5^{ème} CONFERENCE AFRICAINE SUR LA POPULATION
« Population et développement en Afrique : Questions émergentes »

PROPOSITION DE COMMUNICATION

Thème : Famille, genre et ménage

Séance 42 : Les structures ménagères et les tâches socio-économiques en mutation

**Titre de la communication : Evolution des Rapports de genre dans les sociétés Bamiléké
et Bèti du Cameroun**

Auteur : Hélène KAMDEM KAMGNO, Enseignant/Chercheur à l'IFORD

Adresse : B.P. 1556 Yaoundé, Cameroun

Téléphone : (237) 223 29 47 / 999 38 53 / 200 48 11

Mail : hekamgno@yahoo.fr

En vue d'une meilleure orientation des politiques et programmes de population pour un développement durable, l'objectif de cette communication est de montrer l'importance de la prise en compte de la dimension culturelle des rapports de genre sur la compréhension des mécanismes par lesquels ces rapports peuvent affecter les comportements démographiques des couples. Notre hypothèse principale est la suivante : au sein du couple, les rapports entre les deux conjoints (rapports de genre) sont déterminés ou modulés par certaines de leurs caractéristiques individuelles en référence aux modèles culturels. Nous avons deux hypothèses spécifiques : **H1** : Dans la société Bamiléké on a plus tendance à avoir des statuts assignés que dans la société Bèti ; **H2** : Les femmes à statuts acquis ont une plus grande propension à discuter et à participer aux décisions du ménage, notamment les décisions concernant la planification familiale et la fécondité que les femmes à statuts assignés. Pour tester ces hypothèses, nous utiliserons à la fois des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives proviennent essentiellement de l'Enquête Démographique et de Santé réalisée au Cameroun en 1998. Elles décrivent les rapports de genre effectivement vécus. Les données qualitatives sont issues de l'Enquête Culture, Relations de Genre, Comportements Sexuels et MST/SIDA au Cameroun : le cas des Provinces de l'Ouest et du Centre (ECRGCS), réalisée par l'IFORD en 2000 dans le cadre de ses activités de recherche. Se fondant essentiellement sur les opinions des enquêtés, ces données qualitatives issues des discussions de groupe et des entretiens individuels renseignent sur les normes et valeurs socioculturelles qui régissent les rapports de genre. Ces données seront complétées par une revue de littérature sur les deux contextes socioculturels traditionnels.

Cette communication est structurée en trois sections. La première présente un bref aperçu sur les concepts de rapports de genre, des statuts assignés et acquis. Dans la deuxième section, il s'agit d'une analyse comparative au sein des deux ethnies des opinions que les individus ont vis-à-vis des statuts et des rôles des hommes et des femmes (opinions en matière de mariage, de prise de décision au sein du couple, de participation aux tâches domestiques, d'activités agricoles et professionnelles, de scolarisation, d'actions sociales). Comparées au modèle culturel traditionnel de base, ces analyses permettront d'avoir une vue approximative sur l'évolution des modèles culturels relatifs au genre au sein des deux groupes ethniques. Dans la troisième section, il s'agit d'une analyse différentielle des rapports de genre au sein du couple (notamment de la discussion et de la prise de décision) selon certaines caractéristiques individuelles des conjoints (instruction des conjoints, activités économiques des conjoints, écart d'âges entre conjoints, type d'union, participation des conjoints aux activités domestiques).

I. Quelques éléments de définition

Les rapports de genre désignent l'ensemble des statuts conférés, selon certaines prescriptions sociales et/ou culturelles, aux hommes et aux femmes. Ils déterminent leurs rôles dans la société ou dans la famille¹.

Les rapports de genre tels que définis peuvent être appréhendés aussi bien au niveau collectif de la société qu'au niveau individuel de la famille ou du couple. Par rapport au groupe social de référence, les rôles individuels doivent respecter des normes et valeurs préétablies. C'est ainsi que, dans l'accomplissement de leurs rôles, les individus, d'une manière ou d'une autre,

¹ Il convient de signaler avec Hamza (1997) que les rapports de genre sont soumis aux normes et valeurs de la société dans laquelle ils s'imbriquent et n'émanent pas de facteurs biologiques, ils sont sujets à transformations et diffèrent d'une société à l'autre.

vont chercher à être en conformité avec ces règles préétablies. Aussi, les représentations, images ou idées qu'ont les individus des statuts et des rôles des hommes et des femmes traduisent les manifestations inconscientes des rapports de genre. Ces représentations peuvent être approchées par les opinions des individus vis-à-vis des statuts et des rôles assignés aux hommes et aux femmes dans la famille ou au sein du couple, dans la société, et par les comportements des individus par rapport à ces rôles et statuts. Suivant les opinions et les comportements à l'égard des statuts et des rôles des hommes et des femmes au sein de la société, on pourrait alors distinguer deux types de statuts : les statuts assignés et les statuts acquis.

Les statuts assignés découlent des rôles conférés à chaque sexe par les us et coutumes d'une ethnie donnée. Ils sont intimement liés à la tradition et constituent une manifestation traditionnelle des modèles culturels.

Les statuts acquis sont les résultats des expériences accumulées (socialisation, éducation, activités professionnelles, ...) en tant qu'acteur économique ou social dans la société traditionnelle ou moderne. Ils découlent des efforts individuels, en particulier des femmes, à rompre avec la division des rôles traditionnellement conférés et traduisent l'acculturation ou la modernisation des statuts assignés.

Certaines variables peuvent permettre de comparer les deux sociétés concernées par cette étude par rapport aux statuts assignés et acquis. Il s'agit de : la division des tâches avec des tâches conférées aux hommes et des tâches conférées à la femme, notamment au niveau des tâches domestiques et agricoles, la division sexuelle en matière de prise de décision, les différences d'âges entre conjoints, le type d'union, l'instruction ou la formation différentielle offerte aux garçons et aux filles, les activités professionnelles et les actions sociales des hommes et des femmes.

II. Opinions sur les statuts et les rôles des hommes et des femmes

Les différents points abordés dans cette section portent sur les aspects suivants : mariage, décisions du couple, participation aux tâches domestiques, activités agricoles, scolarisation, activités professionnelles et actions sociales.

2.1. Opinions en matière de mariage

2.1.1. Place du mariage dans la vie des individus

Selon les discours de nos informateurs lors des entretiens individuels et des discussions de groupes, tant dans la société traditionnelle Bamiléké que Bèti, on attendait prioritairement d'une fille le mariage et la procréation alors que du garçon, c'était d'abord la réussite, le mariage et la procréation venant par la suite.

Avec le temps, sous l'effet de l'instruction notamment, beaucoup de choses ont évolué. Aussi bien chez les Bamiléké que chez les Bèti, certains de nos informateurs ont cité le mariage et la procréation à un niveau secondaire et d'autres ne les ont même pas évoqués parmi les attentes des parents vis-à-vis de leurs enfants. En effet, pour certains, les parents attendent de leur fille *« qu'elle grandisse et que dans l'avenir, elle fasse quelque chose qui peut les aider (...) , qu'elle travaille pour les aider »* (femme bèti adulte mariée, niveau secondaire) ; *« qu'elle*

devienne *quelqu'un demain, donc qu'elle fréquente, travaille et apporte quelque chose comme l'argent* » (jeune femme bamiléké mariée, niveau secondaire). Pour certains, la réussite de la fille dans la vie active semble désormais primée sur le mariage et la procréation. Alors que chez les Bamiléké, l'impact de l'instruction semble se manifester aussi bien chez les hommes que chez les femmes, chez les Bëti, cela l'est surtout chez les femmes. En effet, quel que soit le niveau d'instruction, les hommes Bëti attendent d'abord de leur fille le mariage et la procréation : *« elle se marie automatiquement ... »* (homme bëti adulte marié, niveau primaire) ; *« lorsque la fille est mise au monde, elle est appelée à aller en mariage, à aller créer une autre famille »* (jeune homme bëti marié, niveau secondaire). Même avec un niveau d'instruction élevé, certains hommes Bëti justifient le mariage comme principale attente de leur fille par la dot *« on va m'apporter la dot (...) on peut devenir riche »* (homme bëti adulte marié, niveau secondaire).

Dans chaque groupe ethnique, le mariage est considéré comme le cadre idéal pour la procréation. Il faut toutefois noter que chez les Bëti, certains de nos informateurs sont favorables à la fécondité pré-maritale alors que chez les Bamiléké, elle est très mal perçue. En effet, chez les Bëti, selon la plupart de nos informateurs, la fécondité pré-maritale est perçue comme une bonne chose et les enfants naturels sont bien accueillis. Les propos suivants sont significatifs à cet égard : *« C'est une chance même d'avoir une fille qui a eu un enfant avant le mariage ; c'est une preuve de maturité avant le mariage ; mon petit-fils qui est même là est né comme ça »* (leader traditionnel Bëti, 64 ans) ; *« ma fille me donne un enfant avant le mariage (...) je serai tellement content si j'ai un remplaçant, un petit-fils, cela ne peut pas amener des problèmes »* (leader traditionnel Bëti, 51 ans). Chez les Bëti aussi, la fécondité pré-maritale est toujours perçue comme une preuve de fertilité chez la fille comme le prouve ces propos d'un leader traditionnel Bëti de 51 ans : *« moi, je vais tolérer ma fille qu'avant d'aller en mariage, qu'elle me laisse un enfant (...) parce que si elle accouche avant d'aller en mariage dans ma maison, je vais dire que ma fille n'a pas l'« akyae »² »*. Dans la société Bëti, la tolérance vis-à-vis de la sexualité et de la fécondité pré-maritales chez la jeune va en accord avec le proverbe bëti qui dit que *« la fille n'est pas la femme de son père »* (*« ngon esiki ngal esia »*).

Chez les Bamiléké par contre, la fécondité pré-maritale est très mal vue car pour une jeune fille, cela constitue une perte d'estime et réduit ses chances de trouver un mari. Les expressions suivantes en témoignent : *« mais ça traditionnellement on sait qu'elle a perdu le mariage car en fait, elle n'a pas dans ce cas la même estime que celle qui part en mariage étant vierge ; c'est à partir de sa virginité qu'elle a la confiance de son mari »* (leader traditionnel Bamiléké, 62 ans) ; *« selon la tradition bamiléké, il ne faut même pas mettre l'accent du côté du garçon, c'est du côté de la fille que ça pèse (...) puisque quand elle fait un enfant avant de se marier, elle réduit ses chances d'avoir un mari »* (leader traditionnel bamiléké, 57 ans). Dans la société bamiléké, les jeunes filles mères sont ainsi victimes d'une certaine stigmatisation et la préférence pour les parents d'envoyer la jeune fille en mariage plutôt que de la scolariser permet, entre autres, d'éviter cette « déviance ».

2.1.2. L'infidélité

Chez les Bëti, la tolérance vis-à-vis des escapades sexuelles de la jeune fille continue jusque dans le mariage. En effet, selon nos informateurs, l'infidélité est très fréquente en société bëti. Elle constitue la cause principale de nombreux conflits dans les villages. On note toujours dans cette société la persistance d'une forme d'appréciation de l'état de la femme comme

² une forme de stérilité due à un envoûtement.

objet d'échange ou d'hospitalité : « moi j'entends même que quelqu'un qui a des femmes peut les passer à ses frères ou à ses visiteurs, mais dans ce cas, avant de partir, tu dois d'abord aller travailler en brousse pour le mari » (leader traditionnel bēti, 51 ans). Il est aussi ressorti des propos de nos informateurs l'existence, au sein de la société bēti, des pratiques similaires notamment celle du « nga » et celle l'« eban »³.

Malgré l'existence de cette pratique hospitalière reconnue d'ailleurs par le droit coutumier bēti, l'infidélité de la femme sans le consentement de son mari est condamnée en pays bēti, mais pas punie avec beaucoup de sévérité. « Quand on découvre qu'une femme mariée est infidèle, la première des choses est qu'on la ramène à la raison (...) ; il existe des assises familiales pendant lesquelles on essaie toujours d'arranger un peu » (leader traditionnel bēti, 56 ans) ; « on appelle le mari et la femme et on demande à celle-ci de choisir si elle veut continuer sa vie dans le mariage ou avec l'homme adultérin » (leader traditionnel bēti, 64 ans). A l'homme qui a commis l'adultère avec la femme, on exige parfois une amende, à remettre à l'homme victime. Cette amende peut être constituée d'une « dame-jeanne » de vin rouge, un coq ou bien même un mouton (leader traditionnel bēti, 51 ans).

Dans la société bamiléké, contrairement au pays bēti, selon les avis de nos informateurs, l'infidélité de la femme n'est pas fréquente. Certains estiment que c'est un phénomène rare. « La femme infidèle (...), le problème c'est d'en trouver chez les Bamiléké, c'est très rare » (leader traditionnel bamiléké, 52 ans). Chez les Bamiléké, l'infidélité est condamnée et est sévèrement punie. « Chez les Bamiléké, celle qui est infidèle, on l'appelle bordelle (...), les punitions sont toujours très sévères » (leader traditionnel bamiléké, 52 ans). Comme punition, on peut la mettre sur la place publique et la huer (leader traditionnel bamiléké, 57 ans), ou l'expulser du village (leader traditionnel bamiléké, 62 ans). L'infidélité de l'homme est aussi mal perçue et sanctionnée, mais avec une sévérité moindre par rapport à celle de la femme car l'homme bamiléké est de nature polygame et peut avoir plusieurs femmes. L'infidélité de l'homme est tolérée car « chez les Bamiléké, un homme peut avoir chez lui même dix femmes mais une femme ne peut pas avoir dix hommes (...), une femme avec un homme, mais un homme peut avoir plusieurs femmes » (leader traditionnel bamiléké, 52 ans) ; « parce qu'on dit qu'un homme peut être capable d'avoir même cinquante femmes » (discussion de groupe leaders traditionnel bamiléké). La polygamie est ainsi acceptée et même recommandée chez les Bamiléké.

2.1.3. La polygamie

Les opinions à l'égard de la polygamie varient selon l'ethnie et le sexe. Chez les Bēti, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, et même chez les leaders traditionnels, tous nos informateurs désapprouvent la polygamie. Selon eux, la polygamie engendre beaucoup de conflits à cause de la cohabitation de plusieurs co-épouses. Elle est source d'infidélité des femmes à cause de leur insatisfaction sexuelle et même matérielle. Chez certains hommes, au lieu de la juguler, la polygamie favorise plutôt leur infidélité. La polygamie peut cependant se justifier lorsqu'elle survient en cas de contrainte, notamment lorsque la première épouse n'a pas eu d'enfants. Et, dans ce cas, les avis sont partagés quant au nombre de femmes qu'un homme polygame doit avoir. Certains de nos informateurs pensent que le nombre de femmes d'un polygame dépend de ses moyens alors que d'autres pensent que ce nombre doit se limiter

³ Le principe du « nga » consiste à ce qu'un homme sexuellement impuissant ou économiquement pauvre donne sa femme ou l'une de ses femmes, avec le consentement de celle-ci à un autre homme. L'« eban » quant à lui consiste à ce qu'un homme mette en gage sa femme soit pour rembourser une dette contractée, soit pour payer des amendes exigées lors d'un procès perdu.

à un maximum de deux (selon la majorité des femmes) ou trois (selon les leaders traditionnels).

Chez les Bamiléké, les opinions à l'égard de la polygamie sont partagées. La totalité des femmes et certains hommes estiment que la polygamie est source de nombreux conflits et, pour cela, cette pratique n'est pas bonne du tout. En effet, à l'instar des Bèti, chez les Bamiléké, ceux qui désapprouvent la polygamie estiment que cela favorise l'infidélité des femmes à cause de leur insatisfaction sexuelle et matérielle. Les leaders traditionnels et certains hommes quant à eux estiment que la polygamie est une bonne chose lorsqu'elle est bien gérée. En effet, selon les leaders traditionnels, une polygamie bien gérée confère à l'homme des titres de notabilité et, par conséquent, renforce sa dignité. Ils soulignent toutefois qu'elle est assez difficile à gérer et c'est d'ailleurs à cause de ces difficultés que sa bonne gestion est garante des titres de notabilité. Les propos suivants sont significatifs à cet égard :

« La polygamie, elle ne paie pas, mais on peut supporter, elle ne paie pas en ce sens que, celle-ci est malade, il faut intervenir, l'enfant est malade à gauche, à droite, il faut intervenir, il y a beaucoup d'intervention, mais on est obligé de supporter » (leader traditionnel Bamiléké, 56 ans, polygame de 5 épouses avec 18 enfants). Abondant dans le même sens, un autre leader traditionnel Bamiléké déclare *« moi, j'ai des problèmes, moi en tant que marié de plusieurs femmes, j'ai beaucoup de problèmes. Il y a des deuils que je fais, il y a des enfants que je dois nourrir, je ne peux plus penser à être riche. Tout ce que je travaille moi-même personnellement, je ne fais que m'occuper des enfants et de leurs mères »* (leader traditionnel Bamiléké, 52 ans, polygame de 8 épouses, au moins 42 enfants). Ainsi, même ceux qui approuvent la polygamie reconnaissent aussi que la polygamie engendre non seulement de nombreux conflits et de nombreuses charges, mais aussi des cas d'infidélité qui peuvent survenir à cause du mauvais encadrement des femmes tant sexuellement que matériellement.

Chez les Bamiléké, les opinions sur le nombre maximum d'épouses pour un homme polygame sont aussi variées. Pour ceux qui sont contre la polygamie, lorsque cela arrive, le nombre de femmes ne devrait pas dépasser le cap de trois. Ceux qui approuvent la polygamie pensent que le nombre de femmes d'un homme polygame dépend de ses moyens et qu'il peut même aller jusqu'à dix épouses.

2.1.4. L'écart d'âges entre conjoints

Dans chaque groupe ethnique, les opinions à l'égard de l'écart d'âges entre conjoints sont divergentes. Chez les Bèti, la plupart de nos informateurs de sexe masculin sont défavorables à un grand écart d'âges entre conjoints. Chez les femmes, c'est plutôt le fait d'une minorité. En effet, dans les mariages où les femmes sont beaucoup plus jeunes que leurs maris, ces derniers sont méprisés par leurs épouses et, par conséquent, ces mariages sont très précaires (leaders traditionnels bèti). Certaines femmes estiment que ce genre de mariage est un moyen de domination totale de l'homme sur la femme et que cette dernière reçoit de lui un « vieux sang ». En revanche, ce sont surtout les femmes et une minorité d'hommes qui pensent que l'écart d'âges entre conjoints quel qu'il soit ne pose pas de véritables problèmes. *« L'amour n'a pas d'âges et chacun a son goût ; ce qui compte c'est la sincérité de l'amour »* (femmes leaders d'associations bèti). Certaines femmes estiment par ailleurs que les vieux ne dérangent pas autant que les jeunes et ils encadrent bien leurs épouses.

Chez les Bamiléké, contrairement à ce qu'on observe chez les Bèti, la totalité de nos informatrices et la plupart des hommes estiment qu'un grand écart d'âges entre conjoints n'est

pas une bonne chose. Selon les femmes, leurs consœurs qui sont dans de tels mariages vieillissent vite ; elles ont peur de leurs maris et ne seront jamais heureuses. Dans le même ordre d'idée, les hommes estiment que dans un foyer de ce genre, la femme sera constamment dominée par l'homme car elle a un esprit très faible par rapport à celui du mari. Il faut signaler que, bien que minoritaires, certains hommes pensent qu'un grand écart d'âges entre conjoints n'a aucun inconvénient.

Quels que soient l'ethnie et le sexe, aussi bien selon ceux qui désapprouvent un grand écart d'âges entre conjoints que ceux qui l'approuvent, la quasi-totalité de nos informateurs reconnaissent que les jeunes filles qui acceptent ce genre de mariage sont tout simplement matérialistes et attirées par les richesses des hommes plus vieux. Dans ce genre de mariage l'infidélité des femmes est très fréquente à cause de leur insatisfaction sexuelle par de vieux maris.

La prise en compte du niveau d'instruction a montré par ailleurs que quels que soient l'ethnie et le sexe, ce sont nos informateurs de niveau secondaire qui ont le plus exprimé des opinions défavorables à la polygamie et à un grand écart d'âges entre conjoints. On peut ainsi relever un effet d'acculturation à travers l'instruction.

2.2. Opinions sur les décisions du couple

Il s'agit ici d'une part des décisions en matière de gestion économique du couple et, d'autre part, des décisions en matière de fécondité.

2.2.1. Décision en matière de gestion économique

a) Répartition du revenu du ménage

Malgré le fait qu'il reste encore ancré dans l'esprit d'une bonne partie de la population l'idée de la détention absolue du pouvoir de décision sur le revenu du ménage par l'homme, on observe une certaine évolution des mentalités dans la mesure où près de 3 et 4 personnes sur 10 respectivement chez les Bamiléké et les Bèti prônent le partage de ce pouvoir entre l'homme et la femme (tableau 1.1). On observe ainsi que cette proportion est plus faible chez les Bamiléké que chez les Bèti. Ces résultats traduiraient une plus grande adhésion des populations Bèti à la participation de la femme à la prise de décision sur la répartition du revenu dans le ménage par rapport aux populations Bamiléké. Par ailleurs, quelle que soit l'ethnie, ce sont surtout les femmes qui pensent que cette décision revient à la femme ou aux deux conjoints. Lorsque les deux conjoints participent ensemble à la prise de décision sur la répartition de leur revenu c'est « *plus fructueux* » (discussions de groupes hommes mariés adultes Bèti), « *ça facilite la vie au sein du couple* » (discussion de groupe femme mariées adultes Bamiléké).

b) Utilisation des revenus de la femme

En dépit du fait qu'un bon nombre d'individus garde encore à l'esprit l'idée que la gestion des revenus du travail de la femme revient à l'homme, il y a une évolution des mentalités à cet égard. Quels que soient l'ethnie et le sexe, plus de la moitié des personnes enquêtées pensent que l'homme ne doit pas gérer le revenu du travail de son épouse (tableaux 1). Cette décision devrait revenir soit exclusivement à la femme, soit aux deux conjoints. L'appropriation exclusive de ce pouvoir de décision par la femme est surtout valable lorsqu'elle a commencé à travailler avant de se marier car le mariage ne signifie pas « *la perte de toute autonomie pour*

une femme, les choses acquises avant restent siennes » (discussions de groupes jeunes hommes mariés Bamiléké) ou si elle s'est mariée *« sous un régime de biens séparés »* (discussions de groupes femmes célibataires et jeunes hommes mariés, Bamiléké ; discussions de groupes chefs traditionnels, hommes mariés et femmes mariées de Ngallan, Bèti). On note une fois de plus que les Bèti sont plus favorables que les Bamiléké au partage de ce pouvoir entre l'homme et la femme (31 % contre 24 %).

Quelle que soit l'ethnie, par rapport aux résultats observés précédemment au niveau de la prise de décision sur la répartition du revenu du ménage, l'idée d'une prise de décision exclusive par la femme sur l'utilisation du revenu de son travail est plus fréquente. Une décision exclusive de la part de la femme serait donc plus tolérée lorsqu'il s'agit du fruit de son propre travail que lorsqu'il s'agit du revenu total du ménage. Par ailleurs, dans chaque groupe ethnique, les hommes sont plus favorables que les femmes à la détention de ce pouvoir par l'homme ou à son partage entre les deux conjoints tandis que les femmes le sont plus pour la détention de ce pouvoir par la femme. Les écarts hommes-femmes sont toutefois plus importants chez les Bamiléké que chez les Bèti.

Tableau 1 : Opinions sur la décision en matière de gestion économique selon l'ethnie et le sexe (ECRGCS, 2000)

Opinions sur la décision en matière de gestion économique	Bamiléké			Bèti		
	Hommes	Femmes	Ens	Hommes	Femmes	Ens
Prise de décision sur la répartition du revenu dans le ménage (*)	(*)			(*)		
L'homme	63,2	52,2	57,8	50,8	33,4	42,3
La femme	8,7	17,4	13,0	14,9	26,9	20,8
L'homme et la femme	28,1	30,4	29,2	31,9	39,4	35,5
(Effectif)	(367)	(362)	(729)	(323)	(308)	(631)
Prise de décision sur l'utilisation du revenu du travail de la femme (*)	(*)			(*)		
L'homme	42,0	32,9	37,4	35,0	30,8	33,0
La femme	28,3	34,8	31,6	27,6	38,0	32,6
L'homme et la femme	28,1	20,2	24,2	33,7	27,7	30,7
L'homme si biens communs	1,1	8,8	4,9	2,8	2,9	2,9
La femme si bien séparés	0,0	3,0	1,5	0,0	0,3	0,2
(Effectif)	(367)	(362)	(729)	(323)	(308)	(631)

Notes : (*) : khi2 significative au seuil de 5 % ; (-) : khi2 non significative au seuil de 5 % ; devant les intitulés des variables (1^{ère} colonne), on a le seuil par rapport à l'ethnie alors que dans les colonnes 2 et 5, il s'agit des seuils par rapport au sexe dans chacune des ethnies ; dans chaque colonne, le complément par rapport à 100 % du cumul concerne la modalité « autres » ou « NSP », pour tenir compte des contraintes liées aux effectifs, le khi2 a été calculé en omettant cette dernière modalité.

2.2.2. Décision en matière de fécondité

a) Pratique contraceptive

Quelle que soit l'ethnie, les populations estiment que le pouvoir de décision sur la pratique contraceptive au sein du couple est davantage un pouvoir féminin (environ 6 personnes sur dix dans chaque ethnie, tableau 2). Chez les Bamiléké, les hommes et les femmes ont quasiment les mêmes opinions. Chez les Bèti par contre, les femmes sont plus favorables que les hommes à la détention de ce pouvoir par la femme. Citant les attentes d'une femme en matière de procréation, une femme mariée Bèti déclare : *« ...enfin, c'est bien la femme qui doit veiller sur son cycle menstruel, notamment les périodes fécondes et infécondes afin de planifier et d'organiser la procréation au sein du couple »*.

Tableau 2 : Opinions sur la décision en matière de fécondité selon l'ethnie et le sexe (ECRGCS, 2000)

Opinions sur la décision en matière de fécondité	Bamiléke			Béti		
	Ommes	Femmes	Ens	Hommes	Femmes	Ens
Prise de décision sur la pratique contraceptive au sein du couple (-)	(-)			(*)		
L'homme	19,1	21,4	20,2	21,8	9,7	15,9
La femme	59,8	60,8	60,3	57,6	68,2	62,8
L'homme et la femme	20,8	16,1	18,5	19,0	18,2	18,6
(Effectif)	(366)	(360)	(726)	(321)	(308)	(629)
Prise de décision sur le nombre d'enfants dans un couple (*)	(*)			(*)		
L'homme	48,5	39,5	44,0	57,0	44,5	50,9
La femme	9,8	23,5	16,6	9,9	16,2	13,0
L'homme et la femme	40,3	35,4	37,9	29,1	37,7	33,3
(Effectif)	(367)	(362)	(729)	(323)	(308)	(631)

Notes : idem tableau 1.

b) Nombre d'enfants

Au sujet de la prise de décision sur le nombre d'enfants au sein d'un couple, quelle que soit l'ethnie, les individus pensent que ce pouvoir appartient beaucoup plus à l'homme (tableau 2). Toutefois, il existe une proportion relativement importante des individus qui estiment que cette décision devrait être prise de commun accord par les deux conjoints (38 % et 33 % respectivement chez les Bamiléké et chez les Béti). Ce résultat traduit une certaine évolution des mœurs qui amène les individus à prendre conscience de la nécessité d'un dialogue et d'un partage de pouvoir entre l'homme et la femme sur le nombre d'enfants en particulier et sur tous les problèmes du ménage en général.

Par rapport au résultat précédent concernant la prise de décision sur la pratique contraceptive qui semble être un pouvoir beaucoup plus féminin que masculin, à première vue, il peut paraître paradoxal que le pouvoir de décision sur le nombre d'enfants soit un pouvoir beaucoup plus masculin que féminin. Mais, cela peut être simplement le fait que, lorsque l'homme décide ou non de faire un enfant, il revient à la femme de mettre en œuvre les moyens, de prendre les dispositions nécessaires pour accomplir le vœux de l'homme.

Contrairement à ce que l'on a observé pour les autres formes de prises de décisions, les Bamiléké sont plus favorables que les Béti au partage de ce pouvoir entre les deux conjoints (tableau 2). Quelle soit l'ethnie, les femmes sont plus favorables que les hommes à la féminisation de ce pouvoir. Par ailleurs, alors que les hommes Bamiléké sont plus favorables que les femmes au partage de ce pouvoir entre les deux époux, chez les Béti, les femmes le sont davantage que des hommes.

Lorsqu'on contrôle l'ethnie par le niveau d'instruction, on note que dans chaque groupe ethnique, quel que soit le type de décision considéré, aussi bien dans l'ensemble qu'au niveau de chaque sexe, le pourcentage des individus qui estiment qu'il doit y avoir un partage de pouvoir de décision au sein du couple entre les deux conjoints augmente avec le niveau d'instruction (tableau 3). Quelle que soit l'ethnie, l'instruction semble ainsi être un facteur d'acculturation qui favoriserait la participation conjointe de l'homme et la femme à la prise des décisions au sein du couple. En général, les écarts sont plus grands chez les Béti que chez les Bamiléké. Les Bamiléké paraissent ainsi plus traditionalistes que les Béti.

La différence entre les deux ethnies se situe au niveau des opinions en faveur de la détention exclusive par la femme des pouvoirs de décision sur la gestion du revenu de son travail et sur la pratique contraceptive au sein du couple. En effet, chez les Bamiléké, aussi bien dans l'ensemble qu'au niveau de chaque sexe, on observe une association positive entre l'instruction et le fait d'avoir des opinions en faveur de la détention exclusive par la femme du pouvoir de décision sur la gestion du revenu de son travail. Chez les Bèti au contraire, cette association est négative et, davantage chez les femmes. De même chez les Bèti, alors que l'association entre l'instruction et le fait d'avoir des opinions en faveur de la détention exclusive par la femme du pouvoir de décision sur la pratique contraceptive au sein du couple est négative et davantage dans la sous-population des hommes, chez les Bamiléké, on enregistre des proportions quasi-identiques quel que soit le niveau d'instruction aussi bien dans l'ensemble qu'au niveau de chaque sexe.

Tableau 3 : Opinions sur les décisions du couple selon l'ethnie, le sexe et le niveau d'instruction (ECRGCS, 2000)

Opinions sur les décisions du couple	Bamiléké									Bèti								
	Hommes			Femmes			Ensemble			hommes			Femmes			Ensemble		
	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +
Le revenu du ménage	(*)			(*)			(*)			(*)			(*)			(*)		
L'homme	71,2	73,1	47,4	57,2	58,6	25,4	62,7	65,6	40,3	54,0	55,4	40,2	35,5	36,5	17,8	42,9	45,9	32,8
La femme	7,7	10,8	7,5	15,1	19,3	19,0	12,2	15,2	11,2	14,3	19,0	7,6	32,3	27,1	15,6	25,0	23,1	10,3
Les deux (Effectif)	21,1 (104)	16,1 (130)	45,1 (133)	27,7 (159)	22,1 (140)	55,6 (63)	25,1 (263)	19,2 (270)	48,5 (196)	23,8 (63)	23,8 (168)	52,2 (92)	32,2 (93)	35,9 (170)	66,6 (45)	28,8 (156)	29,9 (338)	56,9 (137)
Le revenu travail de la femme	(*)			(*)			(*)			(*)			(*)			(*)		
L'homme	55,8	46,9	26,3	37,1	35,0	17,5	44,5	40,7	23,5	49,2	38,1	19,6	37,6	31,2	15,6	42,3	34,6	18,2
La femme	18,3	30,8	33,8	30,2	34,3	47,6	25,5	32,6	38,3	22,2	31,0	25,0	38,7	39,4	31,1	32,1	35,2	27,0
Les deux (Effectif)	24,0 (104)	21,5 (130)	37,6 (133)	19,5 (159)	19,3 (140)	23,8 (63)	21,3 (263)	20,4 (270)	33,2 (196)	23,8 (63)	30,4 (168)	46,7 (92)	19,4 (93)	26,5 (170)	48,9 (45)	21,2 (156)	28,4 (338)	47,4 (137)
La pratique contraceptive	(*)			(*)			(*)			(*)			(-)			(*)		
L'homme	22,1	23,1	12,9	22,9	23,6	12,7	22,6	23,3	12,8	27,0	21,0	19,8	11,8	8,8		17,9	15,7	14,0
La femme	56,7	62,3	59,8	62,4	60,7	57,1	60,2	61,5	59,0	50,8	65,9	47,3	66,7	68,8		60,3	67,4	54,4
Les deux (Effectif)	20,2 (104)	14,6 (130)	27,3 (132)	12,7 (157)	13,6 (140)	30,2 (63)	15,7 (261)	14,1 (270)	28,2 (195)	19,0 (63)	12,6 (167)	30,8 (91)	14,0 (93)	20,0 (215)		16,0 (156)	15,1 (337)	30,1 (136)
Le nombre d'enfants	(*)			(*)			(*)			(*)			(*)			(*)		
L'homme	56,7	55,4	35,3	44,0	41,4	23,8	49,0	48,1	31,6	61,9	55,8		52,7	40,9		56,4	53,3	38,7
La femme	16,3	8,5	6,0	28,9	22,1	12,7	24,0	15,6	8,2	11,1	9,6		22,6	13,5		17,9	13,9	5,1
Les deux (Effectif)	24,0 (104)	35,4 (130)	57,9 (133)	24,5 (159)	35,0 (140)	63,5 (63)	24,3 (263)	35,2 (270)	59,7 (196)	20,6 (63)	31,2 (260)		22,6 (93)	44,7 (215)		21,8 (156)	30,2 (338)	54,0 (137)

Notes : 1) idem tableau 1 ; 2) prim- : non scolarisé ou de niveau primaire ; sec 1^{er} : niveau secondaire premier cycle ; sec 2^e : niveau secondaire deuxième cycle ou supérieur.

Lorsqu'on contrôle l'ethnie par le milieu de résidence (tableau 4), on note que quelle que soit l'ethnie, comme attendu, il existe une association positive entre le fait de résider en milieu urbain et le fait de penser à une participation conjointe de l'homme et de la femme à la prise de décision sur le nombre d'enfants. Par ailleurs, chez les Bamiléké, le fait de résider en milieu urbain est positivement lié à l'opinion en faveur de la détention exclusive du pouvoir de décision sur la gestion du revenu du travail de la femme par elle-même. Ainsi, chez les Bamiléké, l'appropriation du pouvoir de décision, même sur le revenu du travail de la femme, reste plus ancré dans l'esprit des villageois que dans celui des citadins qui, quant à eux, prennent de plus en plus conscience et estiment que cette décision devrait appartenir à la femme elle-même, à défaut d'être partagé entre l'homme et la femme.

Chez les Bèti, contrairement à nos attentes, le fait de résider en milieu urbain semble réduire les taux de participation conjointe de l'homme et la femme aux décisions sur le revenu de ménage et sur la pratique contraceptive.

Tableau 4 : Opinions sur les décisions du couple selon l'ethnie, le sexe et le milieu de résidence (ECRGCS, 2000)

Opinions sur les décisions du couple	Bamiléke						Bèti					
	hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur
Décision sur la répartition du revenu dans le ménage	(-)		(-)		(-)		(*)		(*)		(*)	
L'homme	60,9	65,6	50,3	54,0	55,7	59,7	63,7	41,5	45,6	25,1	55,0	33,4
La femme	6,5	10,9	21,4	13,8	13,7	12,3	9,6	18,6	24,8	28,5	16,9	23,5
L'homme et la femme	32,6	23,5	28,3	32,2	30,6	28,0	25,2	36,7	29,6	45,9	27,3	41,2
(Effectif)	(184)	(183)	(173)	(189)	(357)	(372)	(135)	(188)	(125)	(183)	(260)	(371)
Décision sur l'utilisation du revenu du travail de la femme	(*)		(-)		(*)		(-)		(-)		(-)	
L'homme	35,3	48,6	30,6	34,9	33,1	41,7	40,0	31,4	35,2	27,9	37,7	29,6
La femme	35,9	20,8	42,2	28,0	38,9	24,4	29,7	26,1	38,4	37,8	33,8	31,8
L'homme et la femme	28,3	27,9	22,0	18,5	25,1	23,1	28,1	37,8	26,4	28,4	27,3	33,2
(Effectif)	(184)	(183)	(173)	(189)	(357)	(372)	(135)	188	(125)	(183)	(260)	(371)
Décision sur la pratique contraceptive au sein du couple	(-)		(-)		(-)		(*)		(*)		(*)	
L'homme	18,5	19,8	19,7	23,0	19,0	21,4	16,3	25,8	13,6	7,1	15,0	16,5
La femme	61,4	58,2	63,6	58,3	62,5	58,3	65,2	52,2	75,2	63,4	70,0	57,7
L'homme et la femme	20,1	21,5	16,2	16,0	18,2	18,7	17,8	19,9	10,4	23,5	14,2	21,7
Autres												
(Effectif)	(184)	(182)	(173)	(187)	(357)	(369)	(135)	(186)	(125)	(183)	(260)	(369)
Décision sur le nombre d'enfants dans un couple	(-)		(*)		(*)		(-)		(-)		(-)	
L'homme	43,5	53,6	39,3	39,7	41,5	46,5	53,3	59,6	41,6	46,5	47,7	53,1
La femme	9,8	9,8	17,9	28,6	13,7	19,4	9,6	10,1	15,2	16,9	12,3	13,5
L'homme et la femme	45,1	35,5	41,6	29,6	43,4	32,5	34,1	25,5	41,6	35,0	37,7	30,2
(Effectif)	(184)	(183)	(173)	(189)	(357)	(372)	(135)	(188)	(125)	(183)	(260)	(371)

Notes : 1) idem tableau 1 ; 2) urb = urbain, rur = rural.

2.3. Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques

S'agissant des activités domestiques des hommes, compte tenu de ce qui ressort de la revue de la littérature, il est clair que la réalisation des activités domestiques relève beaucoup plus du domaine des femmes que de celui des hommes. Notre préoccupation est de savoir si l'homme devrait également participer à ces activités.

Dans chaque groupe ethnique, l'idée selon laquelle un homme ne devrait pas participer aux activités domestiques reste toujours ancrée dans l'esprit d'une proportion non négligeable de la population (39 % chez les Bamiléké et 33 % chez les Bèti, tableau 5). Chez les Bèti par exemple, le fait pour un homme d'entrer à la cuisine est une honte, une façon de se rabaisser car sa femme va le traiter de gourmand. « *Moi je pense c'est la coutume de l'homme africain, de l'homme Bene. Comme les Bene sont, on appelle cela à notre langue « ati » (noble), puisque vous ne pouvez pas dire à un homme Bene d'aller souffler le feu dans la cuisine ou bien d'aller éplucher les bananes ou aller faire ceci, jamais, à cause de l' « ati », parce que là, la femme va dire que mon mari là, il est « fam oloa » (homme gourmand), ce qui sera une grande honte pour lui* » (leader traditionnel Bèti, 51 ans). Ainsi, pour l'homme Bèti, entrer à la cuisine lui ferait perdre sa noblesse. De même, chez les Bamiléké, certains n'imaginent pas qu'un homme puisse entrer dans la cuisine pour faire à manger, c'est humiliant « *je me dis que le travail réservé à la femme, par exemple, l'homme ne peut pas aller à la cuisine préparer pour que les gens mangent en laissant la femme. La femme est là pourquoi ?* » (leaders traditionnels Bamiléké, 56 ans). Il est important de signaler que, selon les discours de nos informateurs, aussi bien chez les Bamiléké que chez les Bèti, s'il y a une activité liée

directement à la cuisine que l'homme doit faire, c'est la recherche et la fente du bois. Cela se justifie par le fait que l'homme est physiquement plus fort que la femme.

Tableau 5 Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques selon l'ethnie et le sexe (ECRGCS,2000)

Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques	Bamiléke			Béti		
	Hommes	Femmes	Ens	Hommes	Femmes	Ens
Un homme ne devrait pas participer aux activités domestiques (*)	(*)			(*)		
Oui	34,3	42,8	38,5	26,9	39,1	32,8
Non	65,7	56,1	61,0	72,8	60,3	66,7
(Effectif)	(367)	(362)	(729)	(323)	(307)	(630)

Note :idem tableau 1.

On observe cependant que la proportion des individus qui pensent qu'un homme ne devrait pas participer aux activités domestiques est plus élevée chez les Bamiléké que chez les Béti. Ce résultat pourrait traduire un plus grand attachement du peuple Bamiléké à cette tradition par rapport aux Béti. Par ailleurs, quelle que soit l'ethnie, les femmes sont plus favorables que les hommes à la non-participation des hommes aux activités domestiques. Il y a ainsi lieu de penser que les femmes sont elles-mêmes fières de la place qui leur est réservée au foyer ou alors, comme le dit l'adage selon lequel « l'habitude devient une seconde nature », elles sont tellement habituées à voir les hommes en dehors de la sphère domestique qu'elles ne trouvent plus normal qu'ils puissent faire autrement.

En dépit de cet attachement à la tradition selon laquelle un homme ne doit pas participer aux activités domestiques, dans chaque groupe ethnique, plus de la moitié de la population enquêtée pensent que l'homme doit également participer aux travaux ménagers. Cela est d'autant plus normal que, lorsque la femme travaille en dehors du foyer et qu'elle participe aux charges du ménage, ou lorsqu'elle voyage, il faudrait bien que les deux conjoints s'entraident au niveau des tâches ménagères qui sont traditionnellement dévolues aux femmes. On peut ainsi penser que c'est le changement social, notamment dans les rôles traditionnels de la femme avec la montée du travail féminin en dehors du foyer qui induit cette représentation.

Quand on contrôle l'ethnie par le niveau d'instruction, alors que chez les Bamiléké on n'observe pas de différences significatives, dans la société Béti, l'instruction apparaît comme un facteur qui favoriserait la participation de l'homme aux activités domestiques (tableau 6).

Tableau 6 : Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques selon l'ethnie, le sexe et le niveau d'instruction (ECRGCS, 2000)

Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques	Bamiléke									Béti								
	Hommes			Femmes			Ensemble			Hommes			Femmes			Ensemble		
	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +	Prim -	Sec 1 ^{er}	Sec 2 ^e +
Par. Activités domestiques (a)	(-)			(-)			(-)			(*)			(*)			(*)		
Oui	38,5	33,8	31,6	37,7	43,6	54,0	38,0	38,9	38,8	41,3	25,0	20,7	43,0	41,4	22,2	42,3	33,2	21,2
Non	61,5	66,2	68,4	61,0	55,0	46,0	61,2	60,4	61,2	57,1	75,0	79,3	57,0	58,0	75,6	57,1	66,5	78,1
(Effectif)	(104)	(130)	(133)	(159)	(140)	(63)	(263)	(270)	(196)	(63)	(168)	(92)	(93)	(169)	(45)	(156)	(337)	(137)

Notes : 1) idem tableau 1 ; 2) idem tableau 3 ; 3) (a) = un homme devrait participer aux activités domestiques,

La prise en compte du milieu de résidence montre également que, aussi bien dans l'ensemble qu'au niveau de chaque sexe, alors que chez les Béti, le fait de résider en milieu urbain est

négativement associé aux opinions en faveur de la non participation de l'homme aux activités domestiques, chez les Bamiléké, cette relation est plutôt positive (tableau 7)⁴.

Tableau 7 : Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques selon l'ethnie, le sexe et le milieu de résidence (ECRGCS, 2000)

Opinions sur la participation des hommes aux activités domestiques	Bamiléké						Béti					
	Hommes		femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur	Urb	Rur
Un homme ne devrait pas participer aux activités domestiques	(*)		(*)		(*)		(*)		(*)		(*)	
Oui	38,6	30,1	48,6	37,6	43,4	33,9	17,0	34,0	28,8	46,2	22,7	40,0
Non	61,4	69,9	50,3	61,4	56,0	65,6	83,0	65,5	71,2	52,7	77,3	59,2
(Effectif)	(184)	(183)	(173)	(189)	(357)	(372)	(135)	(188)	(125)	(182)	(260)	(370)

Notes : 1) idem tableau 1 2) idem tableau 4

2.4. Opinions en matière de scolarisation

Lorsqu'on se réfère aux discours des leaders traditionnels qui reflètent ici le modèle traditionnel de base, les résultats ont montré que chez les Béti, l'instruction, bien que n'étant pas mentionnée comme principal élément, a été citée (après le mariage et la procréation) parmi les attentes des parents vis-à-vis de leurs filles. « *Ce qu'on attend d'une fille dans l'ethnie Beti-Ewondo, c'est qu'elle se marie et qu'elle fasse des enfants et qu'elle soit dans l'intégrité dans son foyer, qu'elle soit digne, qu'elle fréquente au même titre que le garçon, qu'elle entre dans le développement du pays, il s'agit d'entreprendre des activités génératrices des revenus comme les champs communautaires, la fabrication du savon, ...* » (femme leader traditionnel Béti). « *En premier lieu, ce sont ses études, si elle peut faire des études, sinon le mariage ...* » (leader traditionnel Béti, 51 ans). En société Béti, l'instruction de la fille est d'autant plus importante que chez les leaders traditionnels, l'instruction de la femme est évoquée parmi les actions qu'ils souhaiteraient que le Gouvernement entreprenne pour améliorer la situation des femmes car cela leur garantirait un emploi rémunérateur. L'instruction est ainsi bien perçue comme un moyen qui permet d'avoir une activité rémunératrice.

Chez les leaders traditionnels Bamiléké par contre, la scolarisation n'a pas été citée parmi les attentes des parents vis-à-vis de leurs filles. Dans la société traditionnelle bamiléké, on y attendait principalement des filles le mariage et la procréation. « *Quand on donnait naissance à une fille, on n'attendait d'elle que le mariage à partir de 16 ans* » (leader traditionnel Bamiléké, 52 ans) ; « *on attendait qu'elle produise les semblables de son père* » (leader traditionnel bamiléké, 56 ans).

Quant au garçon, aussi bien dans la société traditionnelle bamiléké que dans celle bēti, on attendait d'abord du garçon la réussite dans la vie qui est ici synonyme de l'exercice d'une

⁴ Lorsqu'on contrôle le milieu de résidence par le niveau d'instruction, la situation observée chez les Béti se maintient quel que soit le niveau d'instruction, l'écart urbain-rural se creusant davantage au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Chez les Bamiléké, la tendance observée se maintient chez les individus de niveau primaire ou moins et chez ceux de niveau secondaire premier cycle. Ce n'est qu'à partir du niveau secondaire deuxième cycle qu'il existe une relation négative entre le fait de résider en milieu urbain et le fait de penser que l'homme ne devrait pas participer aux activités domestiques. En effet, chez les Bamiléké de niveau secondaire deuxième cycle ou plus, 37 % de la population urbaine contre 42 % en milieu rural pensent que les activités domestiques ne sont pas du ressort masculin. Ainsi chez les Bamiléké, l'exclusion de l'homme de la sphère domestique est si ancrée dans les mœurs que c'est à partir du niveau secondaire deuxième cycle que le fait de résider en ville réduirait la probabilité d'admettre que l'homme ne devrait pas participer aux activités domestiques.

activité économique et de la construction d'une maison. Une fois devenu un homme capable de supporter les charges d'une famille, il peut alors se marier et donner naissance aux enfants. « *Il fallait donc seulement montrer au garçon comment effectuer les travaux du village, défricher les champs, planter le cacao, ou lui apprendre un petit métier comme la maçonnerie et la menuiserie* » (leader traditionnel bēti, 76 ans). « ... *Il doit attacher la barrière, construire la maison, c'était une question d'idéologie* » (discussion de groupe leaders traditionnels Bamiléké). On développait pour cela aux enfants de sexe masculin des capacités nécessaires pour l'acquisition des moyens qui leur permettront de supporter ces charges dans leur vie future.

L'instruction étant bien perçue comme un moyen d'acquisition d'une activité génératrice de revenu, comme partout ailleurs en Afrique, cette différence entre les attentes des parents vis-à-vis des enfants de sexe féminin et de ceux de sexe masculin, pourrait expliquer, du moins en partie, la sous-scolarisation des filles par rapport aux garçons.

Dans chacune des deux sociétés, l'analyse des opinions sur la sous-scolarisation des filles révèle qu'il y a eu d'importants changements par rapport au modèle traditionnel de base. En effet, quels que soient l'ethnie et le sexe, la plupart de nos informateurs désapprouvent la sous-scolarisation des filles.

Chez les Bēti, l'instruction n'est plus seulement perçue comme une garantie d'un bon emploi rémunérateur, mais aussi comme un facteur qui « *rehausse l'image, l'estime, bref le statut de la femme* » (discussion de groupe femmes bēti), un facteur « *fondamental d'émancipation de la femme* » (discussion de groupe hommes bēti). Chez les Bamiléké, la sous-scolarisation des filles est déplorable car « *elle favorise la prostitution et la marginalisation des filles* » (femmes bamiléké).

Quelle que soit l'ethnie, les femmes de niveau d'études secondaires, contrairement à leurs consœurs non instruites ou de niveau primaire, attendent principalement de leur fille l'instruction ou la scolarisation, l'exercice d'un emploi rémunéré et un soutien à la famille. Les propos suivants en sont révélateurs : « *qu'elle soit lettrée, quoi (...), une femme instruite afin d'être en mesure de subvenir à ses besoins* » (femmes bēti adulte mariée, niveau secondaire) ; « *qu'elle puisse grandir et que dans l'avenir, qu'elle fasse quelque chose qui peut les aider (...), qu'elle travaille pour les aider* » (femme mariée bēti, niveau secondaire) ; « *un enfants sage, intelligent et qu'elle progresse dans les études* » (jeune femme mariée bamiléké, niveau secondaire) ; « *la scolarisation, l'emploi professionnel, l'assistance à la famille et aux parents* » (femme bamiléké adulte mariée, niveau secondaire).

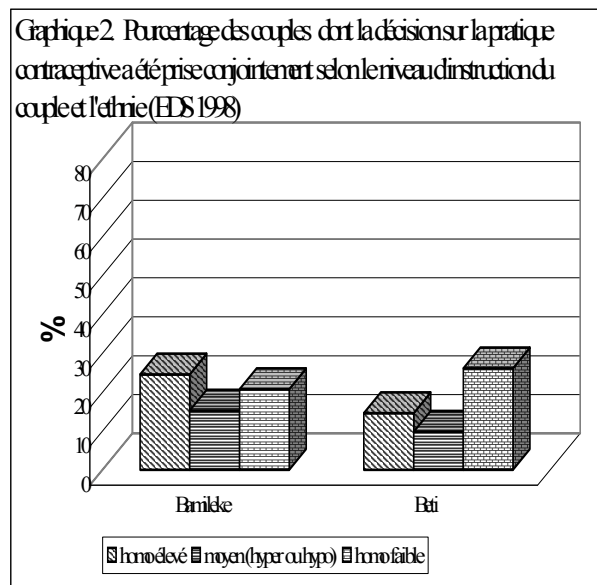
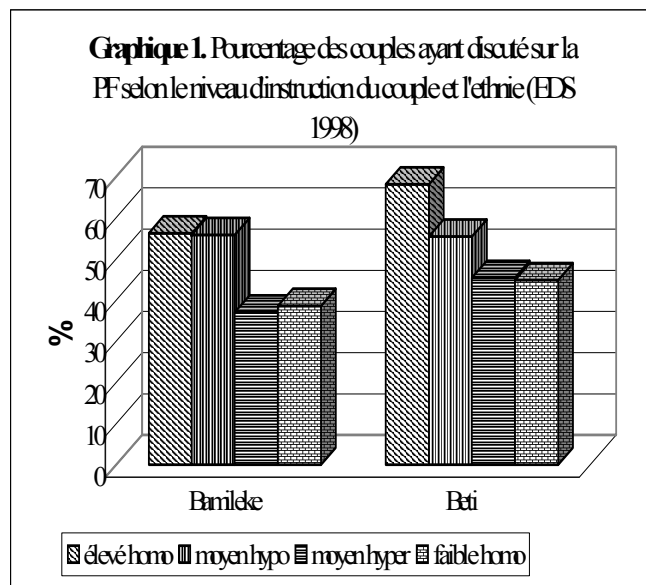
De même chez les hommes bamiléké, la plupart de nos informateurs qui ont mentionné principalement la scolarisation ou l'exercice des activités rémunératrices parmi leurs attentes à l'égard de leur fille ont un niveau d'instruction élevé : « *qu'elle réussisse à l'école, travaille et gagne suffisamment d'argent afin de pouvoir aider ses parents* » (homme adulte bamiléké marié, niveau secondaire). Les hommes Bēti par contre, quel que soit le niveau d'instruction, comme signalé plus haut, attendent d'abord de leur fille le mariage et la procréation.

III. Analyse différentielle de la discussion et de la décision en matière de fécondité

Il s'agit ici de l'analyse différentielle de la discussion et de la prise de décision en matière de fécondité selon certaines caractéristiques des conjoints notamment l'instruction, l'activité économique, les activités domestiques, l'écart d'âges et le type d'union.

3.1. Influence de l'instruction des conjoints

Quelle que soit l'ethnie, le fait que le couple soit homogame de niveau d'instruction élevé ou hypogame de niveau d'instruction moyen favorise la discussion au sein du couple sur la planification familiale (graphique 1)⁵. Ce résultat traduirait ainsi le fait que, aussi bien chez les Bamiléké que chez les Bèti, l'influence de l'instruction de la femme joue plus que celle de l'homme sur la discussion au sein du couple.



Par ailleurs, aussi bien chez les Bamiléké que chez les Bèti, le fait que le couple soit homogame de niveau d'instruction élevé (davantage chez les Bamiléké) et le fait que le couple soit homogame de niveau d'instruction faible (davantage chez les Bèti), sont associés positivement au partage du pouvoir de décision au sein du couple sur la pratique contraceptive entre les conjoints (graphique 2). Toutefois, *chez les Bamiléké, plus les conjoints ont des niveaux d'instruction différents plus la femme aurait tendance à s'approprier le pouvoir de décision sur la contraception et moins les deux conjoints participeraient ensemble à cette décision alors que chez les Bèti, plus les deux conjoints ont des niveaux d'instructions différents, plus l'homme aurait tendance à s'approprier le pouvoir de décision sur la pratique contraceptive et moins les deux participeraient ensemble à cette décision (tableau a1 en annexe).*

3.2. Influence de l'activité économique des conjoints

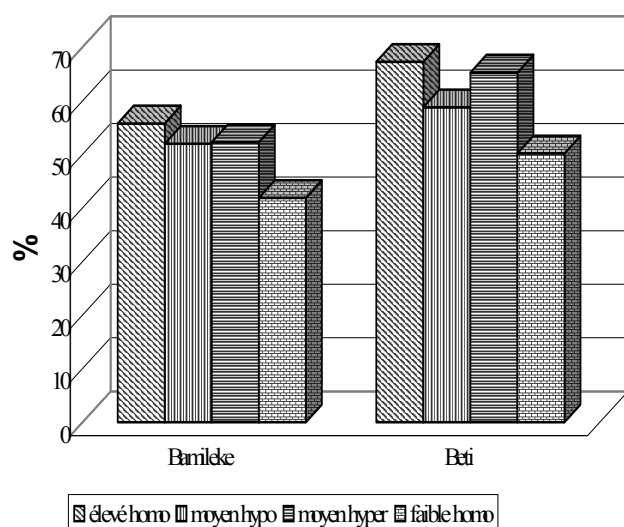
Dans chaque groupe ethnique, le fait que les deux conjoints aient le même pouvoir économique élevé et, dans une moindre mesure, le fait qu'au moins un des conjoints ait un pouvoir économique élevé, semblent être un facteur favorable à la discussion de la

⁵ Homogame élevé = les deux conjoints ont un niveau secondaire ou plus ; Hypogame moyen = la femme a un niveau secondaire ou plus et l'homme est non scolarisé ou a un niveau primaire ; Hypergame moyen = l'homme a un niveau secondaire ou plus et la femme est non scolarisée ou a un niveau primaire ; Homogame faible = les deux conjoints sont non scolarisés ou ont un niveau primaire

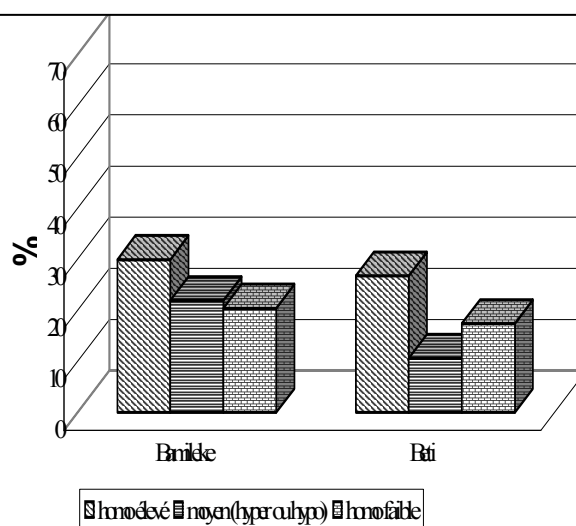
planification familiale au sein du couple⁶. En revanche, le fait que les deux conjoints aient le même pouvoir économique faible en constituerait un facteur défavorable (graphique 3 et tableau a2 en annexe).

En ce qui concerne la décision en matière de pratique contraceptive, dans chaque groupe ethnique, le fait que les deux conjoints aient le même pouvoir économique élevé semble constituer, au sein du couple, un facteur favorable à la participation conjointe des deux époux à la prise de décision sur la pratique contraceptive au détriment de la détention de ce pouvoir par la femme (chez les Bamiléké) ou par l'homme (chez les Bèti) (graphique 4 et tableau a2 en annexe).

Graphique 3. Pourcentage des couples ayant discuté sur la PF selon l'activité économique du couple et l'ethnie (EDS 1998)



Graphique 4 : Pourcentage des couples dont la décision sur la pratique contraceptive a été prise conjointement selon l'activités économique du couple et l'ethnie (EDS, 1998)



3.3. Influence des activités domestiques des conjoints

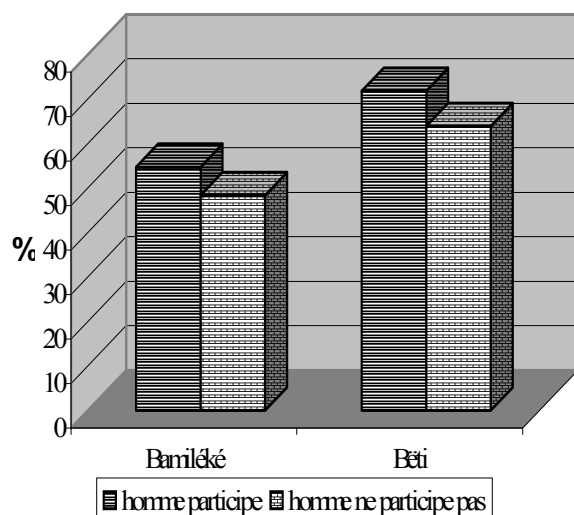
Dans chaque groupe ethnique, la participation conjointe des époux aux activités domestiques semble ainsi être un facteur favorable à la discussion au sein du couple sur la planification familiale (Graphique 5 et tableau a3 en annexe). Cela pourrait traduire un rapprochement des conjoints qui peuvent trouver là un moment de discuter d'autres sujets à l'instar de la planification familiale.

Chez les Bamiléké, la participation de l'homme aux activités domestiques augmente, au sein du couple, le taux de partage du pouvoir de décision sur la pratique contraceptive entre conjoints au détriment de son appropriation par la femme (graphique 6 et tableau a4 en annexe). Chez les Bèti, par contre, la participation de l'homme aux activités domestiques au

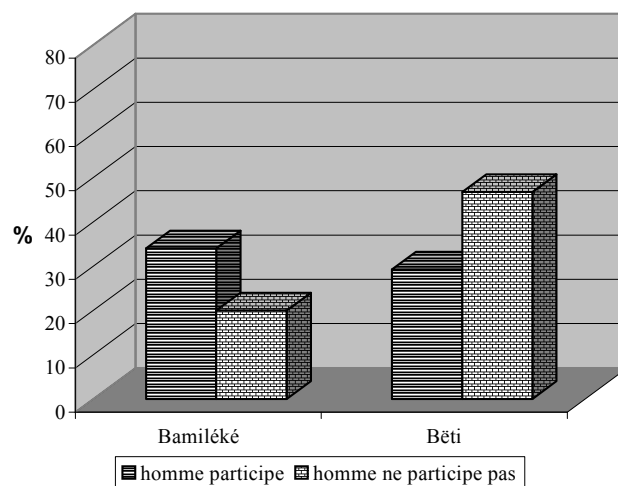
⁶ homogame élevé = les deux conjoints ont le même pouvoir économique élevé (c'est-à-dire exercent dans le commerce, les professions libérales ou sont cadres supérieurs ou techniciens des administrations publique ou privée); homogame faible = les deux conjoints ont le même pouvoir économique faible (c'est-à-dire sont agriculteurs, manœuvres ou exercent dans les activités autres); hypogame moyen = la femme a un pouvoir économique supérieur à celui de l'homme; hypogame moyen = l'homme a un pouvoir économique supérieur à celui de la femme.

sein du couple réduit le taux de partage du pouvoir de décision sur la pratique contraceptive entre conjoints au profit de sa détention par la femme (graphique 6 et tableau a3 en annexe).

Graphique 5. Pourcentage des couples ayant discuté sur la PF selon la participation de l'homme aux activités domestiques et l'ethnie (FDS 1998)



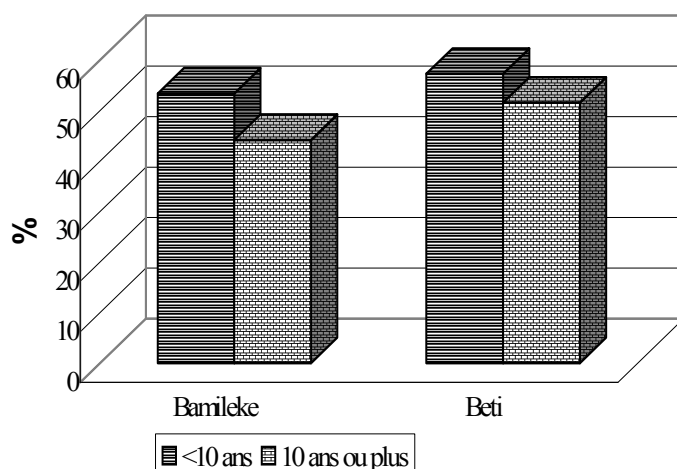
Graphique 6. Pourcentage des couples dont la décision sur la pratique contraceptive a été prise conjointement selon la participation de l'homme aux activités domestiques et l'ethnie (EDS 1998)



3.4. Influence de l'écart d'âges entre conjoints

Quelle que soit l'ethnie, davantage chez les Bamileké, la réduction de l'écart d'âges entre conjoints semble augmenter le taux de discussion sein du couple sur la planification familiale (Graphique 7 et tableau a4 en annexe).

Graphique 7. Pourcentage des couples ayant discuté sur la PF selon l'écart d'âges entre conjoints et l'ethnie (EDS 1998)



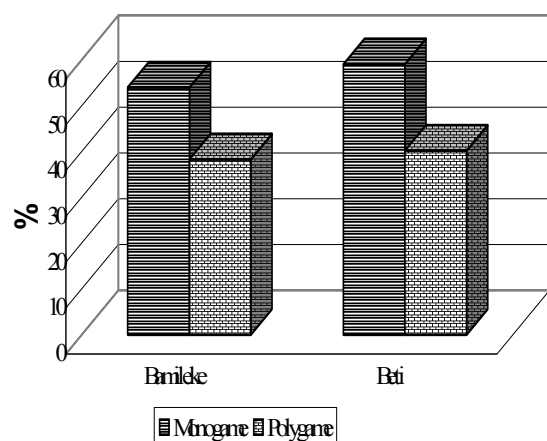
Quelle que soit l'ethnie, on note que l'écart d'âges entre conjoints n'a pas un effet significatif sur la décision du couple en matière de pratique contraceptive (tableau a4 en annexe). Lorsqu'on contrôle l'écart d'âges entre conjoints par l'instruction du couple, les différences restent toujours non significatives, à l'exception, chez les Bamiléké, des couples hypogames de niveau d'instruction moyen. Chez ces derniers, la réduction de l'écart d'âges entre conjoints augmente au sein du couple le taux de détention par la femme du pouvoir de décision sur la pratique contraceptive au détriment de sa détention par l'homme.

3.5. Influence du type d'union

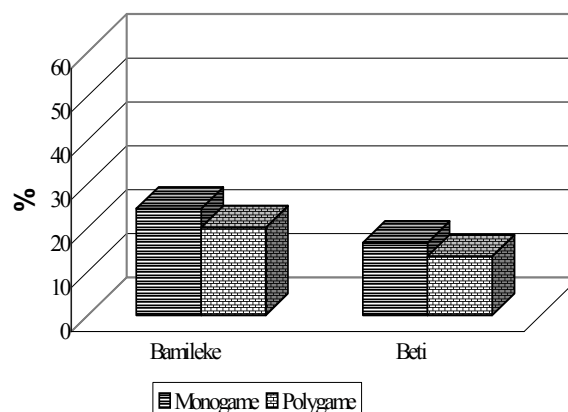
Les résultats du graphique 8 et du tableau a5 en annexe montrent que, aussi bien chez les Bamiléké que chez les Bèti, le taux de discussion sur la planification familiale est plus élevé chez les couples monogames que chez les couples polygames. Le fait d'être en union monogamique constituerait ainsi, dans chacun des deux groupes ethniques, un facteur favorable à la discussion au sein du couple.

De même, dans chaque groupe ethnique, davantage chez les Bamiléké, la monogamie apparaît comme un facteur qui favoriserait au sein du couple la participation des deux époux à la prise de décision sur la pratique contraceptive ainsi que la détention de ce pouvoir par l'homme et défavoriserait sa détention par la femme (graphique 9 et tableau a5 en annexe).

Graphique 8 Pourcentage des couples ayant discuté sur la PF selon le type d'union et l'ethnie (EDS 1998)



Graphique 9 Pourcentage des couples dont la décision sur la pratique contraceptive a été prise conjointement selon le type d'union et l'ethnie (EDS 1998)



Conclusion

Les analyses montrent que, aussi bien dans la tradition Bamiléké que Bèti, il existe une répartition sexuelle inégale des statuts et des rôles tant sur le plan familial que économique et social. Cette répartition sexuelle inégale des statuts et des rôles serait l'une des causes de la sous-scolarisation des filles et des stratégies différentes entre les hommes et les femmes en matière de mariage. Une conception traditionnelle des statuts et des rôles des hommes et des femmes qui n'est cependant plus respectée de façon rigoureuse. Il y a eu d'énormes changements au sein de chaque groupe ethnique retenu. Ces changements perceptibles sont

dus en partie à l'instruction et l'urbanisation qui se révèlent être des facteurs d'acculturation par excellence. Toutefois, les analyses montrent que l'influence de ces facteurs se fait beaucoup plus sentir en société Bëti qu'en société Bamiléké, reflet d'une mutation du traditionnel vers le modernisme différente entre les deux ethnies. Il apparaît ainsi que, sous l'influence de ces deux facteurs, les Bamiléké semblent plus attachés à leur tradition et ont plus tendance à avoir des statuts assignés que les Bëti. A titre d'exemples :

- Les Bamiléké semblent plus favorables que les Bëti à la tradition de la non-participation des hommes aux travaux domestiques ;
- Les Bamiléké semblent plus attachés que les Bëti à la tradition de la détention par l'homme du pouvoir de décision au sein du couple ;
- Les Bamiléké sont plus favorables à la polygamie que les Bëti et ils répriment plus sévèrement l'infidélité de la femme que ces derniers ;
- Davantage chez les Bëti que chez les Bamiléké, la participation conjointe des deux époux aux différents types d'activités est en général associée de façon positive à la discussion au sein du couple et au partage du pouvoir de décision entre conjoints en matière de pratique contraceptive ;
- Dans chaque groupe ethnique, la forte scolarisation des deux conjoints ou la forte scolarisation de la femme par rapport à l'homme et l'union de type monogamique entretiennent une relation positive avec la discussion au sein du couple ;
- Dans chaque groupe ethnique, la forte scolarisation des deux conjoints est liée positivement au partage du pouvoir de décision entre conjoints ;
- Chez les Bamiléké notamment, la réduction de l'écart d'âges entre conjoints est positivement associée à la discussion au sein du couple et l'union monogamique semble contribuer à la réduction des inégalités entre conjoints en matière de prise de décision ;
- Aussi bien chez les Bamiléké que chez les Bëti, les femmes semblent plus conservatrices des valeurs traditionnelles que les hommes. Ce dernier résultat paraît paradoxal au débat ambiant sur les revendications des femmes pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Aussi, nous nous sommes demandée si le problème des femmes ne se trouve pas ailleurs (pauvreté par exemple) que dans les contraintes culturelles. Des recherches ultérieures pourront apporter une réponse à cette interrogation.

Les différences observées entre les deux groupes ethniques suggèrent la recommandation suivante : l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de population en général et de régulation de la fécondité en particulier devrait tenir compte du contexte socioculturel.

Quelle que soit l'ethnie, les analyses ont montré qu'il existe une association positive entre le fort pouvoir économique des deux conjoints et le taux de discussion au sein du couple, ainsi que celui du partage de pouvoir de décision entre conjoints. Aussi, nous recommandons que dans toute société, qu'elle soit à statuts assignés ou à statuts acquis, les stratégies mises en œuvre devraient porter en priorité sur le renforcement du pouvoir économique des hommes et des femmes, avec un accent particulier sur celui des femmes afin de leur permettre d'acquérir une autonomie financière et par conséquent d'accroître leur participation à la prise de décision au sein du couple. Davantage dans les groupes à statuts assignés, en plus des actions visant le renforcement du pouvoir économique des femmes, des actions préalables d'amélioration de l'instruction des femmes devraient être aussi menées. Par ailleurs, davantage encore dans les sociétés à statut assignés, l'éducation en matière de planning familial notamment devrait cibler non seulement les femmes, mais aussi et surtout les hommes. Cela favoriserait, au sein du couple, non seulement l'établissement du dialogue, mais aussi celui de rapports égaux entre conjoints.

Annexe

Tableau a1 : La discussion et la prise de décision au sein du couple selon le niveau d'instruction du couple et l'ethnie (EDS, 1998)

Discussion et prise de décision au sein du couple	Bamiléke					Bêti				
	Homo élevé	Hypo moyen	Hyper moyen	Homo faible	Ens	Homo élevé	Hypo moyen	Hyper moyen	Homo faible	Ens
Discussion au sein du couple sur la PF	(*)					(*)				
Oui	56,2	55,8	37,0	38,6	47,0	68,1	55,4	45,4	44,8	55,2
Non	43,8	44,2	63,0	61,4	53,0	31,9	44,6	54,6	55,2	44,8
(Effectif)	(194)	(52)	(81)	(171)	(498)	(166)	(56)	(99)	(116)	(437)
Prise de décision sur la pratique contraceptive	(*)					(*)				
L'homme	38,0	35,3	25,2	33,6	40,0	55,4	39,1	45,1		
La femme	37,4	49,5	54,1	45,5	45,5	34,8	34,8	39,6		
Les deux	24,6	15,2	20,7	20,9	14,5	9,8	26,1	15,3		
(Effectif)	(171)	(105)	(111)	(387)	(145)	(112)	(69)	(326)		

Notes : 1) idem tableau 1 ;

2) Instruction du couple : Homo élevé = les deux conjoints ont un niveau secondaire ou plus ; Hypo moyen = la femme a un niveau secondaire ou plus et l'homme est non scolarisé ou a un niveau primaire ; Hyper moyen = l'homme a un niveau secondaire ou plus et la femme est non scolarisée ou a un niveau primaire ; Homo faible = les deux conjoints sont non scolarisés ou ont un niveau primaire

Tableau a2 : Discussion et prise de décision au sein du couple selon l'activité économique du couple et l'ethnie (EDS, 1998)

Discussion et prise de décision au sein du couple	Bamiléke					Bêti				
	Homo élevé	Hypo moyen	Hyper moyen	Homo faible	Ens	Homo élevé	Hypo moyen	Hyper moyen	Homo faible	Ens
Discussion au sein du couple sur la PF	(*)					(*)				
Oui	55,8	52,0	52,3	41,9	49,1	67,3	58,8	65,3	50,2	56,0
Non	44,2	48,0	47,7	58,1	50,9	32,7	41,2	34,7	49,8	44,0
(Effectif)	(113)	(98)	(153)	(210)	(574)	(55)	(51)	(98)	(287)	(491)
Prise de décision sur la pratique contraceptive	(-)					(*)				
L'homme	29,9	32,5	33,3	32,2	31,1	39,8	46,4	42,4		
La femme	40,2	45,6	46,3	40,7	42,2	49,6	36,2	41,3		
Les deux	29,9	21,9	20,4	23,1	26,7	10,6	17,4	16,3		
(Effectif)	(97)	(206)	(147)	(450)	(45)	(123)	(207)	(375)		

Notes : 1) idem tableau 1 ;

2) Activité économique du couple : homo élevé = les deux conjoints ont le même pouvoir économique élevé (c'est-à-dire exercent dans le commerce, les professions libérales ou sont cadres supérieurs ou techniciens des administrations publique ou privée) ; homo faible = les deux conjoints ont le même pouvoir économique faible (c'est-à-dire sont agriculteurs, manœuvres ou exercent dans les activités autres) ; hypo moyen = la femme a un pouvoir économique supérieur à celui de l'homme ; hyper moyen = l'homme a un pouvoir économique supérieur à celui de la femme.

Tableau a4 : La discussion et la prise de décision au sein du couple selon l'écart d'âges entre conjoints et l'ethnie (EDS, 1998)

Discussion et prise de décision au sein du couple	Bamiléke			Bêti		
	Moins de 10 ans	10 ans ou plus	Ensemble	Moins de 10 ans	10 ans ou plus	Ensemble
Discussion au sein du couple sur la PF	(*)			(-)		
Oui	53,4	44,2	49,5	57,3	51,6	55,9
Non	46,6	55,8	50,5	42,7	48,4	44,1
(Effectif)	(337)	(249)	(586)	(377)	(122)	(499)
Prise de décision sur la pratique contraceptive	(-)			(-)		
L'homme	35,2	27,6	32,2	44,4	35,5	42,3
La femme	41,9	48,6	44,6	41,0	44,1	41,7
Les deux	22,9	23,8	23,2	14,6	20,4	16,0
(Effectif)	(279)	(181)	(460)	(288)	(93)	100 (381)

Notes : 1) idem tableau 1

Tableau a5 : La discussion et la prise de décision au sein selon le type d'union et l'ethnie (EDS, 1998)

Discussion et prise de décision au sein du couple	Bamiléke			Bêti		
	Monogame	Polygame	Ensemble	Monogame	Polygame	Ensemble
Discussion au sein du couple sur la PF	(*)			(*)		
Oui	54,1	38,3	49,7	59,1	40,2	56,0
Non	45,9	61,7	50,3	40,9	59,8	44,0
(Effectif)	(420)	(162)	(582)	(416)	(82)	(498)
Prise de décision sur la pratique contraceptive	(*)			(-)		
L'homme	34,3	25,2	32,0	42,7	38,5	42,1
La femme	41,4	54,8	44,7	40,8	48,1	41,8
Les deux	24,3	20,0	23,3	16,5	13,4	16,1
(Effectif)	(341)	(115)	(456)	(328)	(52)	(380)

Notes : 1) idem tableau 1